



Des usagers vous accompagnent

QUATRE REPRÉSENTANTS, MEMBRES D'ASSOCIATIONS D'USAGERS, NOMMÉS PAR L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ SONT À VOTRE ÉCOUTE :



M^{me} MAIMPONTE
Visite des Malades dans les
Établissements
Hospitaliers (VMEH)



M^{me} ECHE
Ligue contre le
cancer



M. VINAS
Union
départementale
fédérée des
associations pour le
don du sang
bénévole du Cantal



M. BORIS
Union Nationale de
Familles et Amis de
personnes Malades
et/ou handicapées
psychiques
(UNAFAM)

CDU. REPRESENTANT- USAGER@CH- AURILLAC. FR

LA COMMISSION DES USAGERS «CDU»

Les représentants des usagers siègent à la CDU, commission qui veille au respect des droits des usagers, contribue à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches et à l'amélioration des prises en charge.

Sont abordés la gestion des réclamations, les demandes d'accès au dossier par le patient, la satisfaction des usagers, les résultats d'indicateurs nationaux, ...

Les médiateurs médecin et non-médecin qui interviennent dans la gestion de certaines réclamations siègent également à la CDU.

VOUS POUVEZ FORMULER UNE RÉCLAMATION

- en vous adressant aux professionnels du service ;
- par écrit à M. le Directeur du CH ;
- via le site Internet : www.ch-aurillac.fr ;
- en contactant le service qualité au
04 71 46 56 56 - Poste 30071.

Médiateur médecin



M^{me} ROQUIER
Médiatrice
non-médecin